



L'Assurance-Maladie sous-payé·es !

A l'heure où la reconnaissance des soignant·es est au cœur des débats,

à l'heure où leur rémunération fait l'objet d'une concertation nationale avec le Ministère,

à l'heure où l'épuisement des professionnel·les, les difficultés de recrutement, le nombre de démissions et de postes vacants ne cessent de croître,

à l'heure où les salarié·es des établissements Ugecam se mobilisent pour se faire entendre,

la Direction Nationale du Groupe Ugecam fait le choix de baisser la rémunération des orthophonistes, ergothérapeutes et psychomotriciens exerçant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de l'assurance maladie !

Une nouvelle fois, la Fédération Nationale des Orthophonistes, l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes et la Fédération Française des Psychomotriciens **dénoncent la nouvelle classification** des métiers au sein des organismes de sécurité sociale qui ne tient pas compte du niveau réel d'études, de responsabilités, de qualification et d'autonomie de nos professions.

Elles dénoncent le manque d'équité de traitement entre les professions de santé et la baisse du salaire d'entrée à l'embauche.

Elles **dénoncent la rigidité et l'absence de dialogue** avec l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS) malgré de nombreuses interpellations.

La FNO, l'ANFE et la FFP **exigent le reclassement** des orthophonistes, ergothérapeutes et psychomotriciens **dans l'emploi-repère de niveau F !**

Contact :

FNO : Mélanie Engelhardt 06 86 70 56 03

ANFE : Nicolas Biard 07 86 09 79 00

FFP : Nicolas Raynal 06 85 28 10 36